

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 8 février 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/02/08-6/01**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210208-lmc100000021706-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 09/02/2021

Réception Préfet : 09/02/2021

Publication RAAD : 09/02/2021

OBJET : Politique départementale de développement de la lecture publique : attribution de subvention - Résidences d'auteurs : Benoît VINCENT / Château de Fontainebleau - Adrien THIOT-RADER / Commune de Dammarie-les-Lys.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement culturel, le Département soutient la création contemporaine et favorise la présence artistique sur le territoire de la Seine-et-Marne avec notamment la mise en place d'une politique de résidences d'auteurs.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000 euros en faveur du Château de Fontainebleau et de la Commune de Dammarie-les-Lys.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020 adoptant le budget primitif 2021,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative à l'adoption du Règlement budgétaire et financier modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant de **5 000 €** sur l'action « Développement du réseau-Médiathèque » opération 2021 « Subvention de fonctionnement actions en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise » au bénéfice du Château de Fontainebleau pour son projet, en soutien à la résidence d'auteur de Benoît VINCENT.

Article 2 : d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant de **5 000 €** sur l'action Développement du réseau-Médiathèque » opération 2021 « Subvention de fonctionnement actions

en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise » au bénéfice de la Commune de Dammarie-les-Lys pour son projet, en soutien à la résidence d'auteur d'Adrien THIOT-RADER.

Article 3: d'approuver les projets de convention tels que joints en annexes 1 et 2 de la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil départemental à les signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ
M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne